



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 février 2019

DOSSIER DE PRESSE



Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

L'État se mobilise aux côtés des organisateurs et des communes pour le carnaval.

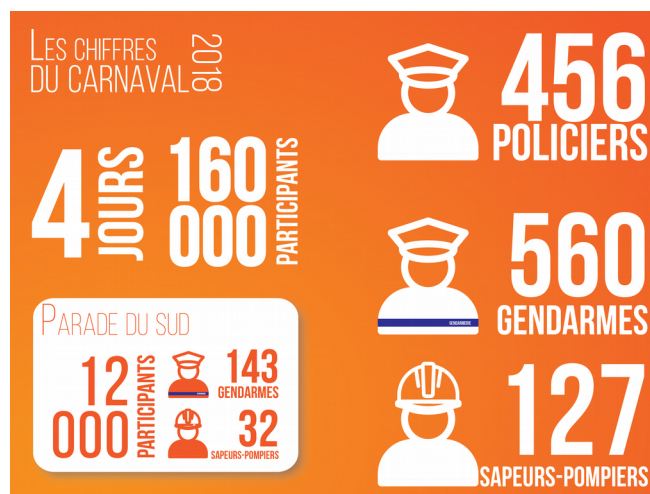
Les services de l'État travaillent en étroite collaboration avec les communes et les organisateurs pour garantir la sécurité des manifestations du carnaval.

Les communes organisatrices sont responsables en premier ressort de la sécurité. Cependant, au vu de l'ampleur de l'événement, de l'affluence attendue et dans le cadre du plan Vigipirate renforcée, l'État, avec l'aide des communes, met en œuvre un dispositif de prévention des risques et de maintien de l'ordre public.

En effet, en 2018, le carnaval a rassemblé plus de 160 000 personnes sur les 4 jours de festivités à Fort-de-France. En complément des polices municipales, des associations de secouristes, des agents de médiation urbaine et agents de sécurité, 456 policiers, 127 sapeurs-pompiers et 56 gendarmes ont renforcé le dispositif. Pour la parade du sud, qui a réuni plus de 12 000 personnes, 143 gendarmes et 32 sapeurs-pompiers les ont accompagnés.

Ces dernières semaines se sont tenues des réunions relatives aux dispositifs de sécurité terrestre et maritime mis en place par l'État pendant les jours gras du Carnaval 2019. Il est renouvelé pour assurer des conditions sereines au déroulement de ces grandes manifestations populaires.

A **Fort-de-France**, ville dans laquelle se dérouleront 4 jours de festivités, un partenariat étroit entre l'État et la Mairie est mis en place.



Les services de sécurité de la préfecture apporteront également leur concours, lors des manifestations du **Lamentin** et des **Anses d'Arlet**.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de
L'État en Martinique
sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ PENDANT LE CARNAVAL 2019

En parallèle des services mobilisés par les mairies (polices municipales, associations de secouristes, agents de médiation urbaine, agents de sécurité), l'État mobilise les services de la **Police nationale**, de la **gendarmerie**, du **SDIS**, et du **SAMU**.



Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Un poste de commandement opérationnel (PCO) placé sous la responsabilité du Préfet ou de son représentant sera ouvert chaque jour dans la commune concernée afin d'assurer la coordination de l'ensemble des acteurs (forces de l'ordre, services d'incendie et de secours, mairies, etc.). Il comportera un représentant de la commune, de l'organisateur et de chacun des services de l'État mobilisés.



La gendarmerie et la police nationales assureront une mission de sécurisation générale des étapes, à terre et en mer dans le but de prévenir tout trouble à l'ordre public. A cette fin, les dispositifs de sécurité mis en place viseront au contrôle des spectateurs qui souhaitent entrer sur les itinéraires. La gendarmerie sera également équipée d'un drone pour le contrôle et la verbalisation.

Le SDIS armera les postes de secours, en lien avec les associations agréées de protection civile. Le SAMU sera mobilisé, le cas échéant, en fonction de la gravité des interventions.



La DAAF et la DIECCTE coordonneront leurs interventions auprès des professionnels pour relever les infractions aux règlements sanitaires, au code du travail et les fraudes associées.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

DISPOSITIFS GRANDS RASSEMBLEMENTS, VIDÉO PROTECTION ET VIDÉO VERBALISATION

Le dispositif grands rassemblements à Fort-de-France, créé dans le cadre de l'état d'urgence, sera décliné pour les parades. Ce plan de sécurisation permet aux concitoyens de concilier vie sociale et festive avec un niveau de sécurité performant.



Le dispositif sera appuyé par les 59 caméras de vidéo-protection réparties sur l'ensemble du centre-ville. Il sera coordonné par la cellule de commandement mise en place dans le centre de supervision urbaine de la ville de Fort-de-France.

Par ailleurs, les nouvelles opportunités permises depuis le 31 décembre 2016 par la vidéo-verbalisation seront à nouveau exploitées. Elles permettent aux forces de l'ordre de constater certaines infractions routières sans intercepter immédiatement le conducteur, notamment :

- le défaut de port du casque pour les deux-roues motorisés.
- le non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules (feu rouge, stop...);
- le non-respect des vitesses maximales autorisées ;
- le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules ;
- l'usage de voies et chaussées réservées aux bus ;
- le défaut du port de la ceinture de sécurité ;
- l'usage du téléphone portable tenu en main ;
- la circulation, l'arrêt, et le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence ;
- le chevauchement et le franchissement des lignes continues.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

LES FLUX DE CIRCULATION RÉGULÉS POUR L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE DE FORT-DE-FRANCE

Dimanche gras, lundi gras, mardi gras et mercredi des cendres

La circulation et le stationnement sur l'itinéraire réservé aux carnavaliers à Fort-de-France seront interdits de 13h à 19h : boulevard Général de Gaulle, boulevard Allègre, rue Ernest Desproges, boulevard Alfassa, boulevard chevalier de Sainte Martine, et la rue Bouillé ; ainsi que le boulevard Adhémar Modock (accès secours).

Au départ des Trois-Ilets, des liaisons maritimes spécifiques sont mises en place. Des équipes de la gendarmerie nationale sont déployées pour assurer la sécurité aux abords des pontons.

A Fort-de-France, des navettes par bus (CFTU) relient des parkings relais gratuits (Carrefour Dillon, Monsieur Bricolage Dillon, Parking du Stade de Dillon, Centre commercial Le rond point, Weldom) au centre-ville (PASS CARNAVAL 3€), de 13h30 à 20h.

2 parkings motos seront ouverts (Parc Indigo Pointe Simon et parking quai ouest).

À Fort de France, l'accueil et l'encadrement du public sont assurés par des commissaires du carnaval, des agents de prévention et de médiation de la ville (tee-shirts orange) et d'agents de sécurité.

Voies à circulation et stationnement réglementés

Dimanche Gras, Lundi Gras, Mardi Gras et Mercredi des Cendres

de 13 heures à 20 heures



[CARNAVAL 2019 - Dispositifs d'accueil du public et de gestion des manifestations] – DGA-PDDEU/MF – Janvier 2019

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

LES FLUX DE CIRCULATION RÉGULÉS POUR L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE DU LAMENTIN

Vendredi 1^{er} mars (Friday night), dimanche gras, lundi gras, mardi gras et mercredi des cendres

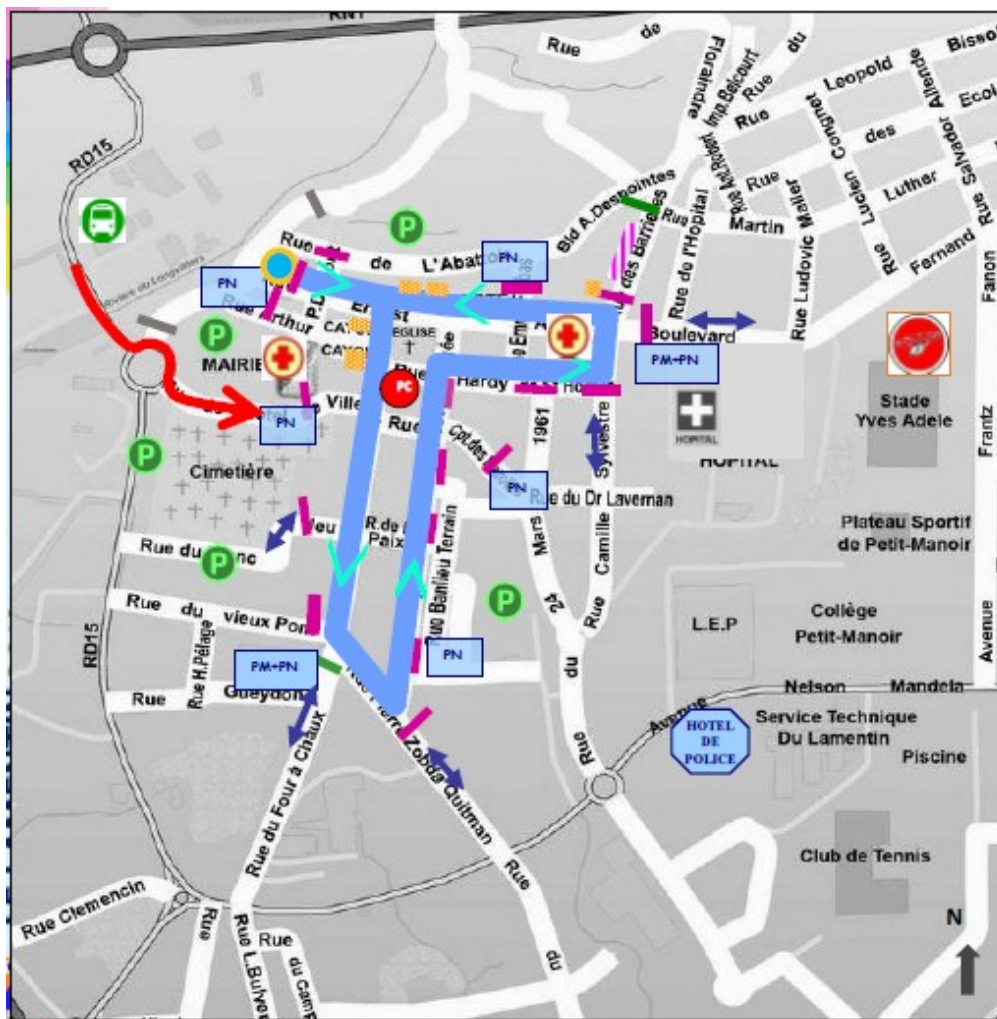
Deux heures avant l'heure de manifestation, il sera interdit de stationnement et de circuler dans les rues qui composent le circuit. En cohérence avec la campagne sur le risque auditif, les bwadjaks ne sont pas autorisées dans les parades.

Parkings véhicules :

- parking CACEM de Calebassier (près de la résidence Natte)
- parking du cimetière
- parking du 24 mars 1961
- Rues annexes du centre-ville

Parking motos :

- Rue des barrières (portion située entre la rue Martin Luther King et le Boulevard Fernand Guillon)



- Circuit des parades
- Barrière Vauban
- Barrières Vauban temporaires (en fin de parade)
- Porte pour le filtrage du public
- Point de départ / arrivée
- Sens de circulation
- Voies de délestage
- Espace Marchands Ambulants
- Parking moto
- Parking voiture
- PC
- Poste de secours
- Zone hélicoptère
- Stationnement Bus des groupes invités

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

LES FLUX DE CIRCULATION RÉGULÉS POUR L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE DES ANSES D'ARLET

Lundi gras (Grande parade du sud)

Plusieurs barrages en amont des Anses d'Arlet seront érigés, avec présence des forces de l'ordre et agents de sécurité. À partir de ces barrages, partiront des bus de Sud Lib vers le Bourg de les Anses d'Arlet qui déposeront les passagers sur des sites réservés à cet effet.

Barrage 1 : Anse à l'Ane (Station Essence). Les parkings seront définis avec le Maire des Trois Ilets.

Barrage 2 : Diamant : Collège du Diamant. Les parkings seront définis avec le Maire du Diamant.

Barrage 3 : Un premier barrage filtrant à Anse Cafard (Mémorial Cap 110) laissant passer les riverains de Petite Anse, Bas Morne etc.... suivi d'un deuxième barrage à l'entrée sud de Bas Morne. Un service de transport sera mis en place pour le public désirant se rendre à la manifestation, près des terrains de foot ball et de volley ball de Petite Anse.



ACTIVATION DU PCO SUR FORT-DE-FRANCE ET ANSES D'ARLET

En 2018, les secours ont géré **83 prises en charge** par les postes de secours (contre 93 en 2017).

Un **poste de commandement opérationnel** est activé au centre de supervision urbain de Fort -de-France durant les 4 jours gras.

Cette cellule regroupant les principaux acteurs de la sécurité civile et placée sous l'autorité du préfet, assure la coordination et la gestion de la manifestation en lien étroit avec la mairie de Fort-de-France. Le PCO bénéficie du retour des **caméras de vidéo-protection** de la ville.

En outre, le matin de chaque jour gras, des groupes de visites de sécurité composés d'élus et responsables techniques de la ville de Fort-de-France, des forces de police, des pompiers, de la préfecture et autres services de l'État compétents vérifient la complète sécurité du circuit emprunté par les carnavaliers.

Un PCO sera également activé à l'occasion de la parade du sud aux Anses d'Arlet, le lundi gras. Il est placé sous l'autorité de la sous-préfète du Marin.

Concernant les autres communes, le maire coordonne les moyens de sécurité.

Composition du PCO

Représentant du corps préfectoral ; Police ; SDIS ;

Mairie ; Police municipale ; Agents de médiation.

Missions du PCO

Coordination des moyens ;

S'assurer du bon déroulement de la manifestation avec notamment, le retour par images des caméras de vidéo-protection (pour les communes qui en disposent) ;

Mise en place et lever du barriérage.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

OPÉRATION « DÉPOSEZ LES ARMES »

L'opération « Déposez les armes » a lieu du 11 février au 31 mars 2019. Pendant cette période, les particuliers sont invités à remettre leurs armes à la police ou à la gendarmerie avec la garantie qu'aucune sanction administrative ou judiciaire ne sera prise à leur encontre pour détention d'arme illégale, en accord avec le procureur de la république.



DÉPOSEZ LES ARMES DU 11 FÉVRIER AU 31 MARS 2019



Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972



CARNAVAL 2019



LES ARMES, REELLES OU FACTICES ET LES PÉTARDS SONT **INTERDITS** DANS LE PÉRIMÈTRE DU CARNAVAL

LES CONTENANTS EN VERRE SONT **INTERDITS** DANS LE PÉRIMÈTRE DES ANIMATIONS DU CARNAVAL 2019

L'UTILISATION DES DRONES EST SOUMISE À RÉGLEMENTATION, RENSEIGNEZ-VOUS



Protégez les plus jeunes des volumes sonores élevés : grâce à un dispositif conseillé par un **pharmacien**.
Évitez de rester au plus près des sources sonores

En cas de **forte chaleur** pensez à prendre des **boissons rafraîchissantes** non alcoolisées et à faire boire **les plus jeunes**.



@prefet972

Préfet de la Martinique



Utilisez les **parkings relais**



Si vous êtes en famille : définissez un point de **rendez-vous** facilement repérable

PROTÉGEZ VOS OREILLES !

Comme chaque année la musique bat son plein pendant Carnaval. Groupes à pied, sonos, vidés. L'exposition prolongée à une musique de trop forte intensité, peut être dangereuse pour votre audition. **L'ARS Martinique recommande fortement de se protéger contre les risques auditifs durant cette la période festive.**

Carnavaliers, ou simples spectateurs : Les oreilles n'ont malheureusement pas la capacité de s'adapter et de mettre en place des mécanismes de protection naturelle pour éviter un traumatisme sonore. De nombreux effets, dont certains peuvent être très douloureux peuvent alors apparaître après l'exposition : bourdonnements, sifflements, etc. ... sont les plus fréquents. Et ceux-ci sont parfois **irréversibles** si le traumatisme est trop important.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Comment se protéger ?

Pour profiter des festivités tout en protégeant ses oreilles voici quelques conseils :

- le premier geste de prévention est d'utiliser des bouchons de protection ;
- les bouchons en mousse, disponibles auprès de votre pharmacien ou chez un professionnel de l'audition ;
- pour une protection encore plus efficace, des protections auditives sur-mesure sont disponibles chez les professionnels de l'audition.

En cas de volume excessif, il faut impérativement :

- s'éloigner le plus possible de la source sonore afin d'éviter les effets secondaires indésirables même si vous êtes protégés ;
- éviter les expositions prolongées au bruit : plus l'exposition est longue plus le risque est important.

Attention, des précautions particulières doivent être portées aux enfants !

Pour eux, des casques ou des bouchons à filtre ont été créés spécialement afin de préserver leur santé auditive.

La protection auditive est donc indispensable pour les enfants mais les éloigner des sources de sonorisation (ne surtout pas rester au premier rang des groupes à pied lors de leur passage) reste le meilleur moyen de prévention.

Quelle attitude adopter en cas d'urgence ?

L'apparition de bruits assourdis, de douleurs, de bourdonnements et/ou de pressions dans l'oreille nécessite l'avis rapide d'un ORL. En attendant de consulter, il est conseillé de se mettre dans un endroit silencieux et de bien s'hydrater.

LA RÉGLEMENTATION LIÉE A LA VENTE D'ARMES FACTICES

L'arrêté préfectoral n° RO2-2018-01-18-009 du 18 janvier 2018 interdit, durant la période des festivités et parades du Carnaval de Martinique, la vente d'armes factices et d'artifices de divertissement quelle qu'en soit la catégorie, y compris les pétards, susceptibles de mettre indirectement en danger les spectateurs, dans le périmètre réservé du circuit des parades carnavalesques.

L'introduction d'objets susceptibles de mettre, directement ou indirectement, en danger la vie des spectateurs est interdite.

L'arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture :

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/Publications/Arretes>

Les carnavaliers devront déposer ces objets aux points de filtrage.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, C'EST TOUS LES JOURS, MÊME PENDANT LE CARNAVAL !

Les équipes de la Sécurité Routière se mobiliseront pendant le Carnaval.

Aucun accident, aucun drame sur la route ne doit venir gâcher cette grande fête populaire attendue par toute la Martinique.

La Délégation à la Sécurité Routière et Monsieur Moto auront un mini char dans le défilé pour sensibiliser le public.

Une campagne de communication et de sensibilisation sera affichée sur les écrans de cinéma et écrans lumineux extérieurs.



Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972